

Lobby européen des femmes

RAPPORT ANNUEL
2008

Où est-ce que le Lobby européen des femmes ?

Fondé en 1990, le Lobby européen des femmes (LEF) est la plus grande alliance d'organisations non gouvernementales de femmes de l'Union européenne. Le LEF rassemble plusieurs milliers d'organisations membres dans toute l'Europe. Ensemble, nous travaillons à la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée, nous traitons des questions concernant la justice économique et sociale pour les femmes, les femmes dans la prise de décision, les droits humains des femmes, la violence envers les femmes et la diversité des femmes.

Le LEF est une organisation démocratique dotée de procédures transparentes de communication, de prise de décision et de responsabilité, notamment financière.

Le LEF vise avant tout à influencer les institutions de l'Union européenne et jouit également du statut consultatif auprès du Conseil de l'Europe et du Conseil économique et social des Nations unies.

Table des matières

⊙ Éditorial	03
⊙ Pour la parité en Europe : la campagne 50/50 du LEF pour la démocratie	04
⊙ L'indépendance économique des femmes : centrale pour l'égalité femmes-hommes	06
⊙ Vers une meilleure protection contre la discrimination en Europe	08
⊙ Campagne pour les droits des femmes au sein des Nations unies	09
⊙ Incorporer le genre dans les politiques d'immigration, d'intégration et d'asile	10
⊙ Mobilisation pour le droit des femmes à vivre sans violence	12
⊙ Traite des femmes et exploitation sexuelle : améliorations mineures, défis majeurs	14
⊙ Les membres du LEF discutent de questions politiques centrales: rapports des groupes thématiques de l'assemblée générale 2008	16
⊙ Représenter la voix des femmes dans toute l'Europe : le LEF et ses membres en plein essor	20
⊙ Les organisations membres du LEF en Europe	22
⊙ Informations financières	26
⊙ Remerciements	27



En ma qualité de présidente nouvellement élue du Lobby européen des femmes, j'ai le grand plaisir de vous présenter le rapport annuel du LEF pour l'année 2008. Le Lobby européen des femmes fêtera ses 20 ans d'existence en 2010, 20 années au cours desquelles le LEF a développé deux caractéristiques principales qui le différencient de beaucoup d'autres organisations : la première est le fait que nous sommes un regroupement d'organisations membres, qui réunit un large éventail d'organisations de femmes partout en Europe. Je suis ravie que nos effectifs aient continué de croître en 2008 avec l'arrivée de deux nouveaux pays, la Pologne et Chypre, ainsi que de la Fédération des femmes kalé, manouches, romany et sinté.

La seconde caractéristique du LEF est que l'éventail de nos domaines de travail est très large, reflétant ainsi la diversité de nos membres. L'accent que nous mettons sur la prise en compte de la diversité des femmes s'est également concrétisé dans notre travail approfondi en 2008 pour développer notre capacité organisationnelle ainsi que celle de nos membres. La poursuite et le développement de notre projet avec les femmes migrantes va dans la même direction : le LEF encourage et soutient le travail en réseau entre organisations de femmes migrantes, ainsi que la participation des femmes migrantes aux politiques européennes.

Dans un autre domaine, 2008 a vu le lancement de la campagne 50/50 du LEF pour la démocratie, qui vise à garantir la représentation égale des femmes et des hommes dans la prise de décision européenne. Cette campagne, qui a rallié un grand soutien et bénéficié d'une large publicité en 2008, sera le fer de lance des activités du LEF en vue des élections européennes de juin 2009.

Tout au long de l'année 2008, le LEF a continué à soutenir des politiques et une législation qui visent à assurer l'indépendance économique des femmes, un aspect qui revêt une importance particulière en ces temps de récession économique remettant en question les avancées réalisées par les femmes au cours des dernières décennies.

J'aimerais également souligner l'importance de notre combat contre toutes les formes de violence envers les femmes, y compris la conduite d'un projet fructueux que le LEF a entrepris en 2005 avec ses partenaires de la région Nordique/Baltique en faveur des femmes victimes de la traite. Nous espérons pouvoir continuer ce travail positif à l'avenir.

Au nom du Lobby européen des femmes, je voudrais remercier toutes nos membres et nos autres partenaires, sans qui rien n'aurait été possible. La Commission européenne, les gouvernements nordiques, le Sigrid Rausing Trust, le Barrow Cadbury Trust et le Réseau des fondations européennes pour la coopération innovante (Programme européen sur la migration et l'intégration) ont soutenu nos activités, assuré la pérennité de notre influence au niveau européen, et contribué ainsi à la réalisation de l'égalité femmes-hommes.

C'est un grand privilège pour moi, et en même temps une grande responsabilité, de présider le Lobby européen des femmes. Je suis certaine que je pourrai compter sur le soutien inconditionnel de nos membres, de l'exécutif et du secrétariat du LEF, avec à sa tête la secrétaire générale, Myria Vassiliadou, et ses qualités exceptionnelles. En 2008, elles ont toutes démontré leur engagement et un dévouement absolu envers la mise en œuvre des buts et objectifs du Lobby européen des femmes, et je les en remercie. Il reste encore beaucoup à faire, mais ensemble nous sommes suffisamment fortes pour relever les défis qui se profilent à l'horizon.

Brigitte Triems

Brigitte Triems
Présidente du Lobby européen des femmes

Pour la parité en Europe : la campagne 50/50 du LEF pour la démocratie

En 2009, les électeur-ric-e-s européen-ne-s éliront le nouveau Parlement européen et une autre Commission européenne sera désignée. Ces événements représentent une double occasion d'avoir plus de femmes à la prise de décision au niveau européen. En 2008, avec ses organisations membres partout en Europe, le LEF a lancé sa campagne 50/50 «Pas de démocratie sans égalité femmes-hommes» afin de mobiliser un large soutien et d'agir pour la démocratie et l'égalité femmes-hommes.

La sous-représentation des femmes en politique, un grave déficit démocratique !

Aujourd'hui, trois membres sur quatre des parlements des pays de l'Union européenne et **69 % des députés au Parlement européen sont des hommes**, un chiffre qui n'a pas bougé lors des dernières élections européennes de 2004. Au cours des dix dernières années, l'Europe a connu une augmentation de la proportion de **femmes au sein des parlements nationaux**, passant de **16 % en 1997 à 23 % en 2009**. Mais en dépit des engagements pris à tous les niveaux envers une augmentation de la présence des femmes dans la prise de décision, les progrès ont été lents. Ce défi est illustré par le fait qu'il n'y a qu'un seul pays au monde, le Rwanda, qui compte plus de femmes que d'hommes parlementaires.

Il est donc nécessaire d'agir et de prendre des mesures pour que les femmes et les hommes puissent participer de manière égale à la prise des décisions qui déterminent leur vie et l'avenir de nos sociétés. Il s'agit de **remettre en question les rôles de genre traditionnels** et le fait que la prise de décision est souvent perçue comme un domaine masculin. Il est également nécessaire de **permettre aux femmes d'accéder plus facilement aux ressources** économiques, sociales et culturelles nécessaires pour atteindre les postes à res-

ponsabilité. Enfin, il faut impérativement **transformer les institutions électORALES, la législation et la vie politique**, y compris le rôle de filtre joué par les partis politiques, afin d'assurer qu'ils promeuvent l'égalité et l'intégration de nouveaux-elles venu-e-s en politique y compris les femmes.

Mettre l'égalité en pratique

Une manière de mettre en pratique les engagements pris envers l'égalité femmes-hommes dans la prise de décision est l'introduction de **législation sur la parité ou de quotas électORAUX**. Il peut s'agir de mesures constitutionnelles ou législatives, ou encore de quotas volontaires que s'imposent les partis politiques. Au cours des dernières années, **cinq pays européens –la Belgique, l'Espagne la France, le Portugal et la SloVénie – ont introduit des mesures législatives ou constitutionnelles** destinées à améliorer la représentation des femmes ou à atteindre la parité. Dans environ 16 pays européens, au moins deux des principaux partis politiques se sont imposé des quotas volontaires. L'expérience dans de nombreux pays dans le monde révèle que **des quotas adaptés au système électORAL, bien appliqués et assortis de sanctions, constituent des outils efficaces pour progresser vers l'égalité**.

Pourtant, à l'échelon européen, si l'Union a adopté une législation forte en faveur de l'égalité femmes-hommes dans certains domaines, en particulier l'emploi, il n'existe **aucune disposition contraignante permettant de garantir la représentation égale des femmes et des hommes au sein des institutions européennes elles-mêmes**.

La campagne 50/50 « Pas de démocratie sans égalité femmes-hommes »

La campagne 50/50 du LEF a été inaugurée à Bruxelles en septembre 2008, dans la perspective des élections européennes de juin 2009, du renouvellement de la Commission européenne en 2009 et en vue des nouveaux postes



européens de haut niveau prévus par le traité de Lisbonne : le-la Haut-e Représentant-e européen-ne chargé-e des Affaires étrangères et de la politique de sécurité et le-la Président-e du Conseil.

Plus de **200 personnalités de toute l'Europe ont apporté leur soutien à la campagne 50/50**, dont le président de la Commission européenne, José Manuel Barroso, et la vice-présidente, Margot Wallström, le Prix Nobel Orhan Pamuk, le président slovène Danilo Türk, l'ex-présidente irlandaise, Mary Robinson, l'ex-présidente du Parlement européen, Simone Veil, et beaucoup d'autres.

Les objectifs de la campagne 50/50 sont d'une part quantitatifs : nous voulons garantir une représentation 50/50 au sein du Parlement européen, de la Commission européenne, ainsi que pour les postes européens de haut niveau en 2009. La campagne vise également à mobiliser les Européennes et les électeurs en général, pour qu'ils et elles participent aux élections européennes et pour que **les valeurs que nous défendons, l'égalité femmes-hommes, la solidarité, le développement social et soutenable soient au cœur des programmes des partis politiques** pour les élections européennes, et, en fin de compte, au cœur des politiques européennes.

La sous-représentation des femmes est le signe d'un grave déficit démocratique. Il n'est pas acceptable de laisser la moitié de la population européenne en dehors des postes de pouvoir, tout en prétendant que nos sociétés promeuvent les valeurs démocratiques d'égalité, de justice et de participation !

Soutenez la campagne 5♀/5♂
du LEF pour la démocratie

www.5050democracy.eu

Cécile Gréboval
Secrétariat du LEF

Femmes au sein des parlements des États membres de l'UE et pays en voie d'adhésion et type de quota

Pays	% de femmes	Type de quota
1. Suède	47%	quota de partis
2. Finlande	41,5%	pas de quota
3. Pays-Bas	41,3%	quota de partis
4. Danemark	38%	pas de quota
5. Espagne	36,3%	quota législatif
6. Belgique	35,3%	quota législatif
7. Allemagne	32,2%	quota de partis
8. Autriche	28,4%	quota de partis
9. Portugal	28,3%	quota législatif
10. Luxembourg	23,3%	quota de partis
11. Ex-RY de Macédoine	28,3%	quota législatif
12. Lituanie	22,7%	quota de partis
13. Bulgarie	21,7%	pas de quota
14. Italie	21,3%	quota de partis
15. Croatie	20,9%	quota de partis
16. Estonie	20,8%	pas de quota
17. Pologne	20,2%	quota de partis
18. Lettonie	20%	pas de quota
19. Royaume-Uni	19,5%	quota de partis
20. Slovaquie	19,3%	pas de quota
21. France	18,2%	quota législatif
22. République Tchèque	15,5%	quota de partis
23. Grèce	14,7%	quota de partis
24. Chypre	14,3%	pas de quota
25. Irlande	13,3%	pas de quota
26. Slovénie	13,3%	quota législatif
27. Roumanie	11,4%	quota de partis
28. Hongrie	11,1%	quota de partis
29. Turquie	9,1%	pas de quota
30. Malte	8,7%	quota de partis
Total: 23.2%		

Données en date du 28.02.2009. Sources : Union interparlementaire et étude du Parlement européen sur les systèmes de quotas électoraux et leur mise en œuvre en Europe (uniquement en anglais), septembre 2008.

L'indépendance économique des femmes : centrale pour l'égalité femmes-hommes

En 2008, le Lobby européen des femmes a suivi un certain nombre de dossiers au niveau européen en rapport avec le vaste domaine que recouvre l'indépendance économique des femmes, englobant l'emploi, la réconciliation entre vie privée et professionnelle, le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes et la politique sociale qui, bien qu'elle ne soit pas une compétence directe de l'UE, est coordonnée au niveau européen. L'un des principaux défis pour le LEF reste de parvenir à ancrer la question de l'égalité femmes-hommes dans ces domaines, élément crucial pour garantir l'indépendance économique des femmes et l'ensemble avec leurs homologues masculins.

Sans sa contribution au **Sommet européen de printemps 2008**, qui réunit chaque année les chefs d'État autour de l'examen des progrès accomplis dans la réalisation de la **Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi** (qui fixe une cible de 60 % de taux d'emploi pour les femmes pour 2010), le LEF a mis en évidence le fait que l'absence d'une approche basée sur l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de la Stratégie de Lisbonne se solde par une approche incohérente de l'indépendance économique des femmes.

Toujours des discriminations basées sur le sexe dans l'emploi

Alors que le taux d'emploi des femmes a augmenté, même si c'est dans des proportions variables selon les États membres, le type d'emplois occupés par les femmes pérennise la division traditionnelle entre femmes et hommes concernant le travail rémunéré et non rémunéré. Les **schémas de travail** des femmes, y compris leur surreprésentation dans le travail à temps partiel et les formes atypiques de travail, leur concentration dans les secteurs de l'économie dominés par les femmes, n'ont pas débouché sur l'égalité femmes-

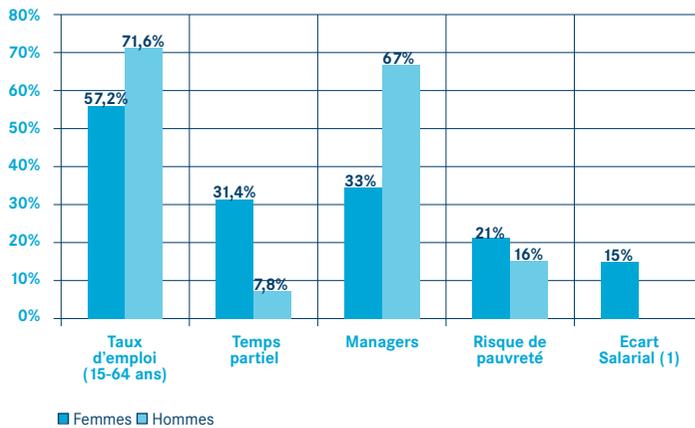
hommes en pratique. L'égalité économique n'est pas encore une réalité au niveau des salaires et du travail non rémunéré, les femmes continuant d'assumer l'essentiel des soins aux enfants et autres personnes dépendantes. **Les chiffres témoignent des disparités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail.** Par exemple, dans l'UE, la part moyenne des femmes exerçant une profession à temps partiel était de 34,4 % en 2007, contre 7,8 % pour les hommes. Dans certains pays, cette proportion peut atteindre 74,9 % de femmes. Un sondage Eurobaromètre révèle que 75 % des hommes interrogés se disent conscients de leur droit au congé parental ; cependant, 84 % d'entre eux disent ne pas l'avoir pris ni ne penser le faire dans un avenir proche. Les progrès dans certains domaines sont quasiment inexistantes depuis des années, notamment la part de femmes chefs d'entreprise (30 %), et la part de femmes managers (33 %). Quant au secteur des nouvelles technologies, le fossé entre les femmes et les hommes dans l'emploi dans le secteur de l'informatique a tendance à se creuser plutôt qu'à diminuer avec le temps.

Il est donc clair que les **disparités femmes-hommes dans certains domaines - salaires, retraites, protection sociale et droits sociaux, prise de décision, entrepreneuriat, apprentissage tout au long de la vie, accès des femmes aux nouveaux secteurs de l'économie -** doivent encore être éliminées si l'on veut parvenir à l'indépendance économique des femmes. Ceci restera le principal souci du LEF dans ses préparatifs de l'après-Stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi.

De nouveaux concepts, flexicurité et inclusion active qui doivent prendre en compte l'égalité femmes-hommes

En 2008, **la flexicurité et l'inclusion active** ont été les concepts clés à l'échelon européen en matière d'emploi et de politique sociale, et le LEF a donné son avis sur ces sujets. Le premier, la **flexicurité**, pour lequel une série de principes ont été adoptés en 2007, y compris celui sur la conciliation travail-vie privée, vise à promouvoir une approche basée sur le cycle de vie de la vie

Écarts entre femmes et hommes dans l'emploi



(1) Différence entre la moyenne des revenus bruts des femmes et des revenus bruts des hommes en pourcentage.

Source: "Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes-2008", Commission Européenne, Direction Générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances, janvier 2008. Chiffres: moyenne européenne 2005-2006.

professionnelle par le biais d'un vieillissement actif et de l'apprentissage tout au long de la vie, rompant ainsi avec le cycle de vie traditionnel en trois phases études-vie active-retraite. S'il reste difficile d'évaluer comment les principes de flexicurité seront mis en pratique, les réformes de la protection sociale, notamment des systèmes de retraite et l'augmentation de l'âge légal de la retraite dans certains États membres sont autant d'indicateurs du fait que le **modèle de l'homme soutien de famille reste intact**. Nous pouvons en outre craindre que l'accès des femmes aux droits en matière de retraite reste basé sur le nombre d'années effectives sur le marché du travail et que les périodes passées hors du marché du travail formel – principalement pour assumer la prise en charge des personnes dépendantes – ne soient pas prises en compte.

Le second concept, *l'inclusion active*, pour lequel la Commission européenne a adopté une recommandation fin 2008, revient à faire en sorte que les personnes les plus éloignées du marché du travail soient activement encouragées à travailler. La recommandation couvre trois domaines : le soutien adéquat au revenu, des stratégies du marché du travail fondées sur l'inclusion, et l'accès à des services de qualité. Dans sa contribution à la consultation de la Commission sur l'inclusion active en 2008, le LEF a insisté sur la nécessité d'un **droit individuel à un revenu minimum adéquat**, de la reconnaissance des qualifications qui assurent le renforcement de pouvoir, des systèmes de soutien et **de formations en compétences de base** (lire/écrire, langues, technologies de l'information) dans le cadre d'une formation professionnelle. Concernant les services, il est vital que **des fonds publics soient débloqués pour des structures et des services de prise en charge des personnes dépendantes abordables, de bonne qualité et accessibles**.

Nouveaux textes en discussion pour la conciliation de la vie privée et professionnelle

Le LEF a travaillé avec le Parlement européen sur la révision de la **directive sur le temps de travail** en décembre 2008, et mis en avant la problématique de la **conciliation travail/vie privée**.

Enfin, le LEF a également suivi toute une série de processus en rapport avec la conciliation entre vie privée et professionnelle qui ont débuté en 2008, y compris les propositions de **directives européennes touchant au congé de maternité, aux conjoint-e-s/partenaires aidant-e-s, aux femmes exerçant une activité professionnelle indépendante et au congé parental**, ainsi qu'un rapport sur la mise en œuvre des **objectifs de Barcelone en matière de garde d'enfant**. Le LEF continuera à travailler sur ces sujets en 2009.

Mary Collins
Secrétariat du LEF

Vers une meilleure protection contre la discrimination en Europe

En juillet 2008, la Commission européenne a fait un pas en avant vers une protection renforcée contre la discrimination en Europe, en proposant une nouvelle directive sur la mise en œuvre du principe d'égalité de traitement entre les personnes, indépendamment de la religion ou des convictions, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle. Même si la directive ne traite pas de la discrimination basée sur le sexe, le LEF a travaillé et continuera de le faire pour assurer l'adoption d'un texte fort, assurant ainsi une protection renforcée contre la discrimination basée sur ces quatre motifs.

Le LEF demande l'adoption d'une directive forte couvrant la religion/les convictions, le handicap, l'âge et l'orientation sexuelle

Alors que le projet de directive était discuté par les différentes institutions de l'UE en 2008, le LEF a travaillé avec les réseaux européens anti discrimination et avec la Plate-forme des ONG européennes du secteur social, pour faire campagne en faveur de l'adoption d'un texte qui couvre les besoins des personnes victimes de discrimination. Le LEF a notamment demandé l'intégration d'une perspective d'égalité femmes-hommes dans la nouvelle directive, l'inclusion d'une clause sur la discrimination multiple, et préconisé le retrait des exceptions sur le statut familial ou l'état civil et sur les droits reproductifs du projet de directive.

Les défis à relever : revoir à la hausse la législation sur l'égalité femmes-hommes!

La directive adoptée en 2004 sur l'égalité femmes-hommes en matière de biens et de services était un premier pas pour remédier à la discrimination à l'encontre des femmes en dehors de l'emploi. Toutefois, la législation euro-

péenne en matière d'égalité femmes-hommes comporte encore d'importantes lacunes. L'étendue de ces lacunes n'est pas claire (nous ne disposons en effet que d'une jurisprudence limitée). Cependant, étant donné que la législation existante sur l'égalité femmes-hommes exclut spécifiquement l'éducation et le contenu des médias, la discrimination dans ces domaines apparaîtra comme interdite par la législation européenne pour tous les motifs sauf le sexe (lorsque la directive proposée en 2008 sera adoptée). Concernant la discrimination en matière de protection sociale, de sécurité sociale et de soins de santé et les avantages sociaux, l'interprétation varie, mais la portée de la législation européenne en matière d'égalité femmes-hommes semble plus limitée dans ces domaines que pour les motifs couverts par la directive sur l'origine raciale et la nouvelle directive.

Dès lors, le LEF presse la CE et les États membres de :

- ⊙ Adopter en 2009 une directive nouvelle forte sur l'égalité de traitement entre les personnes, indépendamment de la religion ou des convictions, du handicap, de l'âge ou de l'orientation sexuelle ;
- ⊙ Clarifier l'étendue des domaines couverts par l'actuelle législation sur l'égalité femmes-hommes ;
- ⊙ S'engager à un calendrier afin d'améliorer et de compléter la législation existante en matière d'égalité femmes-hommes à l'horizon 2010 au plus tard.

Législation européenne sur l'égalité femmes-hommes et la non-discrimination

	MOTIFS DE DISCRIMINATION					
	Race	Sexe	Age	Orientation sexuelle	Handicap	Religion/convictions
DOMAINES COUVERTS	Éducation & Médias					
	Avantages sociaux					
	Protection sociale					
	Biens et services					
	Emploi					

- Législation existante
- Nouvelle directive proposée en 2008
- Domaines partiellement couverts/incertains
- Lacunes claires (domaines exclus de la législation sur l'égalité femmes-hommes)

Campagne pour les droits des femmes au sein des Nations unies

Dans le monde entier, les femmes et les petites filles ont moins de chances d'aller à l'école, de recevoir des soins de santé adéquats, d'accéder au crédit, d'être propriétaires ou de jouer un rôle clé dans les structures décisionnelles. Les Nations unies (ONU) ont pour mission et pour mandat de remédier à cette situation inacceptable. Toutefois, les organes existants qui travaillent pour l'égalité femmes-hommes au sein de l'ONU manquent de la cohérence, de l'autorité et du financement nécessaires pour mener à bien cette mission. Afin d'améliorer la situation, un processus en faveur de la création d'une nouvelle agence de l'ONU pour les droits des femmes ainsi qu'une campagne ont été lancés.

Une campagne internationale pour la réforme de l'architecture pour l'égalité femmes-hommes (campagne GEAR)

Dans le but d'accélérer le processus de réforme concernant l'égalité femmes-hommes au sein de l'ONU, la **campagne pour une réforme de l'architecture pour l'égalité femmes-hommes (GEAR Campaign)** a été lancée par les ONG lors de la Commission de l'ONU sur la condition des femmes 2008. La campagne bénéficie du **soutien de plus de 300 organisations de la société civile**, et est coordonnée en Europe par un point focal régional, au sein duquel le LEF est actif. La campagne GEAR vise à garantir que l'ONU réformée remplisse sa mission sur le terrain auprès des millions de femmes et de petites filles confrontées à la violence, à la pauvreté et à la discrimination, et qui n'ont pas voix au chapitre dans ce débat.

Pour voir le jour, cette structure des Nations unies pour les droits des femmes, plus puissante et disposant de meilleures ressources, **doit être approuvée par tous les États membres de l'ONU par le biais d'une décision de l'Assemblée générale de l'ONU**, ce qui bien sûr, n'est pas gagné d'avance !

Le point focal régional européen s'est montré très actif en 2008 : il a suivi les développements et fait campagne auprès des responsables politiques au niveau européen et international. En septembre 2008, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution demandant au Secrétaire général de l'ONU d'aller de l'avant et de déposer une proposition concrète pour une nouvelle agence pour les droits des femmes. Il faut à présent faire pression sur l'Assemblée générale de l'ONU pour qu'elle prenne une décision à ce sujet avant la clôture de la session en septembre 2009.



Les défis à venir pour une agence puissante pour les droits des femmes au sein de l'ONU

Même si les pays de l'Union européenne se sont montrés plutôt favorables à l'idée d'une structure plus puissante pour les droits de la femme à l'ONU, il reste cependant deux défis majeurs à relever. Le premier concerne le financement de cette nouvelle entité. Il est désormais admis que l'ONU ne dispose actuellement pas de fonds suffisants pour les questions des femmes et de l'égalité femmes-hommes ; il faudra donc continuer à faire pression sur les pays donateurs afin qu'ils acceptent d'augmenter leur contribution à l'ONU. Le second défi est le suivant : une série de pays s'opposent au processus, aussi faudra-t-il intensifier les activités de lobbying en 2009.

Rejoignez notre action en faveur d'une agence puissante pour les droits des femmes et dotée de ressources suffisantes au sein de l'ONU :

www.ungear.eu

Cécile Gréboval
Secrétariat du LEF

Incorporer le genre dans les politiques d'immigration, d'intégration et d'asile

Nous sommes à un tournant de notre travail pour l'intégration efficace d'une perspective d'égalité femmes-hommes dans les politiques d'immigration, d'intégration et d'asile. Pendant des années, des universitaires et des féministes ont parlé de l'invisibilité des femmes migrantes dans la sphère économique et politique et de la nécessité de rendre ces femmes migrantes visibles. Tandis que de nombreux ouvrages et articles ont été publiés sur le sujet depuis les années 80, les femmes migrantes sont aussi devenues plus visibles dans la sphère politique, mais il reste encore beaucoup de défis à relever.

Les défis au niveau européen : de la reconnaissance à l'action !

La base même du travail du LEF dans ce domaine est de veiller à ce que les différentes voix des femmes soient entendues et prises en compte dans leur diversité. À l'échelon européen, nous avons constaté qu'une plus grande attention était accordée aux besoins spécifiques des femmes migrantes :

- ⊕ Dans les **politiques européennes d'immigration et d'intégration** : différents textes relatifs aux femmes et à l'immigration ont été adoptés par le Parlement européen ainsi que par l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Le sujet a également été abordé dans la déclaration de la Conférence ministérielle sur l'intégration, de novembre 2008.
- ⊕ Dans les **politiques d'asile** : La communication de la Commission européenne relative à un programme politique en matière d'asile, publiée en juin 2008, fait de la nécessité d'intégrer les questions de genre un objectif primordial du futur système européen commun en matière d'asile et la Commission européenne a annoncé qu'elle proposerait un renforcement des

mesures en faveur des femmes demandeuses d'asiles et des femmes ayant des besoins spéciaux.

Toutefois, le LEF pense que si l'on veut faire des droits des femmes migrantes une réalité, il est fondamental de **développer une approche positive de la migration**, et que les politiques communautaires sur l'immigration et l'asile s'appuient sur les valeurs supérieures des droits humains, y compris le respect des droits humains des femmes. Le LEF, aux côtés d'autres organisations, a donc tout au long de l'année 2008 préconisé le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux, ce dont les États membres n'ont malheureusement pas toujours tenu compte.

Pour une voix plus forte des organisations de femmes migrantes

Le LEF pense qu'il est fondamental que l'excellente expertise des organisations de femmes migrantes et des organisations qui ont soutenu les femmes migrantes ont développée au fil des ans soit mise à profit par les responsables politiques au niveau local, régional, national et européen, et que des fonds soient prévus à cet effet. Dans ce contexte et depuis 2007, le LEF conduit un projet soutenu par Barrow Cadbury Trust, EPIM et Sigrid Rausing Trust, intitulé « **Mêmes droits, mêmes voix – Les femmes migrantes dans l'Union européenne** », qui, en 2008, a contribué à développer et à renforcer le travail en réseau des ONG de femmes migrantes au niveau national et européen, leur donnant la possibilité de s'impliquer aux côtés des responsables politiques et d'autres réseaux.

À l'échelon national, **12 partenaires du projet** ont organisé entre août et décembre 2008 des **séminaires nationaux**, réunissant jusqu'à 200 participant-e-s, avec pour objectif d'intensifier le travail en réseau entre les organisations de femmes migrantes, et de rédiger des lignes directrices nationales



basées sur le genre concernant l'intégration. Ces séminaires se sont déroulés en Belgique, au Danemark, en France, en Finlande, en Grèce, en Hongrie, en Irlande, en Italie, en Lettonie, en Pologne, au Portugal et au Royaume-Uni. Au **niveau européen, deux journées de séminaire** ont réuni 19 représentantes des femmes migrantes venues des quatre coins d'Europe en novembre 2008, pour discuter de la **création d'un réseau européen des femmes migrantes**, échanger des informations sur la situation des femmes migrantes dans leurs pays en ce qui concerne la participation politique, la santé, la violence, les politiques sociales, l'emploi et l'immigration, et identifier les points clés sur lesquels elles aimeraient travailler ensemble en 2009.

Différentes partenaires dans le cadre de ce projet ont pris part à la réunion préparatoire en vue du Forum européen sur l'intégration (Bruxelles, avril 2008), au Troisième Forum social mondial sur la migration (Madrid, septembre 2008) et au séminaire sur la migration du Réseau européen contre le racisme et la xénophobie (Paris, novembre 2008). Le LEF a en outre organisé avec les partenaires au projet **un séminaire, « Incorporer la dimension de genre dans les politiques d'intégration : les solutions »** en décembre 2008 à Bruxelles, à l'occasion duquel les organisations de femmes migrantes ont pu présenter leurs exigences et échanger des idées avec des représentant-e-s de la Commission européenne, de l'Organisation pour la coopération et le développement économique, et de l'Organisation internationale du travail.

En 2009, **le LEF poursuivra son projet avec les organisations de femmes migrantes** partout en Europe, en se concentrant principalement sur le soutien à la **création d'un Réseau européen des femmes migrantes indépendant**, avec des plates-formes nationales dans toute l'Europe. Le LEF continuera à faire en sorte que les femmes migrantes dans l'UE soient entendues des responsables politiques européen-ne-s.

Amandine Bach
Secrétariat du LEF

Partenaires du projet « Mêmes droits, mêmes voix – Les femmes migrantes dans l'Union européenne » (novembre 2008)

Allemagne: Maisha e.v. African Women

Belgique: Union des femmes africaines – Conseil des communautés africaines en Europe (CCAEB)

Danemark: Kvinderadet

Estonie: Estonian's Women's League

Finlande: MONIKA – Multicultural Women's Association

France: Forum Femmes Méditerranée

Grèce: Cultural House of Albanian Immigrants

Hongrie: Menedek – Hungarian Association for Migrants

Irlande: AkiDwa – African and Migrant women's network in Ireland et Immigrant Council of Ireland

Italie: Associazione Candelaria and Associazione Donne del Capoverde

Lettonie: The Resource Centre for Women "Marta"

Lituanie: Businesswomen Organisation of Lithuanian Ethnic Groups

Pologne: NEWW

Portugal: GRAAL

République Tchèque: European Contact Group in the Czech Republic

Royaume Uni: FATIMA Women's Network

Mobilisation pour le droit des femmes à vivre sans violence

Dans nos sociétés, la violence est partout. Mais les femmes subissent la violence de genre, violence masculine qui s'exerce contre elle parce qu'elles sont femmes : violence conjugale, viol, mutilations génitales féminines, prostitution et pornographie, harcèlement sexuel, crimes « d'honneur ». La violence basée sur le genre est due aux stéréotypes de genre prédominants et à la position subalterne des femmes dans la société - il s'agit de la forme la plus extrême de la hiérarchie de genre. Le Centre pour une politique contre la violence envers les femmes est une branche du LEF créée en 2007 pour travailler spécifiquement à l'élimination de toutes les formes de violence masculine envers les femmes.

Il existe différents instruments internationaux qui reconnaissent le droit à la protection contre la violence basée sur le genre en tant que droit fondamental. La Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1997), la Déclaration de Vienne sur la violence envers les femmes (1993) ainsi que la Déclaration et la Plate-forme d'Action de Pékin (1995) reconnaissent toutes que la violence faite aux femmes est un problème structurel et non une question interpersonnelle. Toutefois, en dépit de l'existence de mécanismes et d'instruments juridiques, les retombées restent mineures et il reste encore beaucoup à faire.

« Aujourd'hui, en Europe, une femme sur quatre est victime de la violence de genre. Au Royaume-Uni, deux femmes meurent chaque semaine entre les mains de leur partenaire ou ex-partenaire. 80 000 femmes sont victimes d'un viol ou d'une tentative de viol. Il existe bien sûr des victimes masculines, mais la vérité c'est qu'il s'agit d'une guerre contre les femmes parce qu'elles sont femmes. » Trevor Phillips, Président de la commission de l'égalité et des droits humains du Royaume Uni, 16.11.2007.

En 2008, l'Observatoire du LEF sur la violence envers les femmes a connu un nouveau souffle grâce au développement du Centre européen pour une politique contre la violence envers les femmes (EPAC VAW), ainsi qu'avec le soutien du programme Daphné III. L'Observatoire a été renouvelé et les expertes ont été désignées et confirmées par le CA du LEF. En août 2008, l'Observatoire réunissait 42 expertes et suppléantes venues de 30 pays.

L'Observatoire et EPAC VAW rompent le silence persistant entourant la violence envers les femmes. Ensemble, nous :

- ⊙ Identifions les questions critiques et émergentes
- ⊙ Promouvons de meilleures politiques et une fourniture de services plus efficaces en matière de prévention et de soutien aux femmes victimes de la violence masculine
- ⊙ Construisons et renforçons les réseaux d'acteur-ice-s qui combattent la violence envers les femmes
- ⊙ Améliorons la visibilité du phénomène de la violence envers les femmes
- ⊙ Vérifions les engagements pris à tous les niveaux en matière de violence envers les femmes
- ⊙ Faisons campagne pour une tolérance zéro face à la violence envers les femmes.

EPAC VAW a facilité l'échange de bonnes pratiques concernant la fourniture de services, les campagnes et le lobbying contre la violence envers les femmes. EPAC VAW a également organisé une réunion d'expertes à Sofia, en octobre 2008 où ces dernières ont discuté de et partagé des informations quant aux réalisations et aux lacunes persistantes dans leurs pays, y compris l'impact des observatoires nationaux. Elles ont identifié certaines préoccupations communes, dont la nécessité de développer la visibilité de la violence (collecte de données et veille médiatique) ; la visibilité des actions des ONG ; le problème spécifique des femmes migrantes; enfin, la nécessité d'une législation à l'échelon européen.



Mesures européennes contre la violence envers les femmes : derniers développements

La **Campagne du Conseil de l'Europe pour combattre la violence envers les femmes** (2006-2008) s'est terminée en avril 2008 sur un **appel pour une nouvelle Convention en faveur de la prévention de la violence de genre**, et afin d'assurer une protection et des services meilleurs pour les femmes. EPAC VAW soutient la recommandation pour une Convention, qui mettrait fin aux immenses disparités au niveau de la protection, des services et de la législation sur la violence envers les femmes en Europe.

En 2008, **l'Union européenne a adopté des lignes directrices en matière de violence envers les femmes et les petites filles**, mais ceci dans le cadre de sa politique extérieure, reconnaissant (« le besoin d'agir de manière efficace contre l'une des principales violations des droits humains dans le monde»). Cette politique devrait être appliquée au sein de l'UE elle-même, y compris une définition au niveau européen de la violence envers les femmes, ainsi qu'un engagement envers l'allocation de ressources sociales et financières, ainsi que des campagnes de prévention et de sensibilisation de l'opinion publique.

Suivi des situations nationales

Bon nombre de **pays européens ont amélioré leur cadre législatif** en matière de lutte contre la violence masculine envers les femmes. Mais en dépit de ces développements juridiques positifs, le **besoin de changer les mentalités, d'appliquer la législation et de développer des mesures de protection des femmes et la fourniture de services**, se fait sentir.

Afin de mettre en lumière les progrès et les lacunes au niveau de la mise en pratique des engagements des États membres en matière de violence, l'**Observa-**

toire du LEF sur la violence envers les femmes a mis au point des indicateurs comme outil de contrôle des politiques et des mesures. Les expertes de l'Observatoire européen ont participé à l'étude, évalué les avancées, les mesures de prévention et la fourniture de services dans 30 pays européens. Cet état des lieux fait suite au rapport « Au delà des discours » 2006-2007.

Un fossé entre la théorie et la pratique

Les ONG sont en première ligne : elles fournissent une aide aux victimes, des services de prévention, mettent en place des foyers pour les femmes victimes de violence, des permanences téléphoniques 24h/24, ainsi qu'un soutien juridique, médical, social et psychologique. En même temps, les ONG s'efforcent de maintenir la pression, et s'investissent dans des campagnes de sensibilisation, des formations, là où les gouvernements manquent à leurs devoirs.

« L'absence de mesures prises par les autorités publiques pour protéger les femmes contre la violence pourrait être considérée comme une violation des droits humains. » Conseil de l'Europe, Fiche d'information sur la lutte contre la violence envers les femmes, 2008.

Le travail des ONG est souvent freiné par le manque de fonds. **Les gouvernements doivent être fidèles à leurs engagements** envers l'égalité femmes-hommes et la lutte contre la violence masculine envers les femmes, non seulement dans les mots mais encore en veillant à ce que des financements adaptés soient réservés au soutien comme aux mesures de prévention.

Plus d'infos sur : www.epacvaw.org

Équipe du Centre européen pour une politique contre la violence envers les femmes

Directrice : Colette De Troy

Équipe : Rada Boric (février-juin 2008), Katrin Hugendubel (septembre-décembre 2008)

Colette De Troy
Directrice de EPAC VAW



Traite des femmes et exploitation sexuelle : améliorations mineures, défis majeurs

En 2008, le LEF a poursuivi son travail politique et de lobbying sur la traite et l'exploitation sexuelle des femmes, de même que la coordination régionale du Réseau Nordique/Baltique, qui soutient le développement de services aux femmes survivantes de la traite dans un but d'exploitation sexuelle.

La traite – une préoccupation commune, des significations différentes ?

Tout-e-s les acteur-ice-s semblent s'accorder sur le fait que nous devons lutter contre la traite des êtres humains. Cependant, aucun consensus ne se fait vraiment jour quant à ce que cela implique réellement et à la manière dont nous devrions travailler. Les réponses antitraite sont largement concentrées dans le domaine de la coopération policière et judiciaire, et abordées comme une question de sécurité nationale et européenne. Tout ceci a mené de fait à **accorder toute l'attention à des mesures répressives liées au contrôle des frontières, à la politique de (im)migration, à la réglementation et aux systèmes des cartes d'identité.** Le LEF maintient que nous ne pouvons aborder la question de la traite d'une façon globale, générique et axée sur la sécurité. Au contraire, nous devons **développer notre compréhension contextuelle des différentes formes de traite**, et analyser les manières dont les politiques européennes d'immigration interagissent avec et, dans bien des cas, alimentent la traite.

La traite des femmes pour l'industrie du sexe reste la principale forme de traite en Europe

Même si les femmes sont aussi victimes de la traite pour le travail, en particulier l'exploitation domestique en Europe, la principale forme de traite des femmes reste la traite dans un but d'exploitation sexuelle. Les désaccords entre États membres quant à **l'adoption éventuelle de mesures pour contrer la demande** de femmes sur le marché de la prostitution en ciblant les acheteurs

et les proxénètes ont bloqué toute action spécifique contre la traite des femmes et des petites filles. En lieu et place, des solutions fourre-tout sont appliquées, qui préconisent la lutte contre la criminalité et adoptent une perspective sécuritaire, plutôt que des actions basées sur les droits humains.

Actions du Lobby européen des femmes

En 2008, dans le but d'élaborer des politiques plus adaptées, le LEF a continué à travailler avec ses **organisations membres qui organisent le soutien, l'accueil et fournissent des services aux femmes survivantes de la prostitution, des abus sexuels et de la traite.** Tout au long de l'année, le LEF a également continué à informer les responsables politiques européen-ne-s quant aux réformes nécessaires, et ce par différentes voies. Le LEF a apporté sa contribution au groupe d'expert-e-s de la Commission européenne/Organisation internationale du travail sur les indicateurs de la traite des êtres humains, et participé au processus de consultation concernant la mise en œuvre du Plan de l'UE pour combattre la traite des êtres humains. Le LEF a également travaillé en partenariat avec d'autres organisations afin de mettre en avant la perspective de genre ainsi que les aspects spécifiques de la traite sexuelle lors du Forum sur la traite, qui s'inscrit dans le cadre de l'Initiative mondiale des Nations unies contre la traite (UNGIFT), à Vienne en février 2008.

Perspectives d'avenir : faire le lien entre les questions économiques, les politiques d'immigration et la réalité de l'exploitation sexuelle

Le LEF continuera à soutenir ses membres qui travaillent avec les femmes victimes de la traite et de la prostitution, et à informer les responsables politiques au niveau national comme au niveau européen. Le LEF poursuivra par ailleurs ses activités autour des problèmes qui sont intrinsèquement liés à la traite des femmes, comme l'accès aux ressources et l'indépendance économique des femmes, les politiques européennes d'immigration, et le renforcement des droits des femmes migrantes avec ou sans papier, outre son travail visant à réduire la demande de femmes sur les marchés européens de la prostitution.

Réseau Nordique/Baltique : venir en aide aux femmes survivantes de la traite

Le Lobby européen des femmes assure la coordination régionale d'un projet pilote dont le but est d'améliorer l'aide à et la protection des femmes victimes de la traite dans un but d'exploitation sexuelle. Le projet est financé par les gouvernements des pays nordiques (1.10.2005 – 31.12.2008).

Le Réseau interagence Nordique/Baltique : un partenariat entre les ONG et les agences des gouvernements sur la base de l'égalité

En 2008, le LEF a renforcé le Réseau Nordique/Baltique des ONG et des agences gouvernementales qui travaillent ensemble à l'amélioration de l'aide aux femmes survivantes de la traite et de la prostitution dans les huit pays participants : Danemark, Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie, Norvège et Suède. En 2008, le Réseau s'est réuni les 15 et 16 mai à Tallinn.

Renforcer le soutien et les programmes d'assistance

Le projet pilote Nordique/Baltique a financé le développement de foyers et de structures d'aide en Estonie, en Lettonie et en Lituanie pour les femmes survivantes de la traite et les femmes dans la prostitution. Le Réseau Nordique/Baltique a fait la demande constante d'une réforme des politiques et des pratiques, de sorte que l'on applique une approche d'identification davantage basée sur l'inclusion partout dans l'UE, et que toutes les femmes qui en ont besoin puissent accéder aux services et à l'assistance nécessaires.

Nouvelle publication : «Working together - Prevention and assistance to women victims of trafficking for sexual exploitation»

En octobre 2008, le LEF a sorti une nouvelle publication reprenant le cadre des activités de lutte contre la traite des femmes dans un but d'exploitation



sexuelle en Europe, ainsi que les structures et les activités du Réseau Nordique/Baltique.

Séminaire du Parlement européen, 6 octobre 2008 : «Quelles actions pour la prévention de la traite des femmes et le soutien aux victimes?»

Ce séminaire, qui s'est tenu au Parlement européen, a réuni plus de 80 participant-e-s, dont des responsables politiques, des représentant-e-s des institutions internationales, et des ONG. Les personnes présentes ont présenté les principaux résultats du Réseau Nordique/Baltique, notamment dans le but de mettre les responsables politiques face à leurs responsabilités quant aux lacunes actuelles dans la lutte antitraite.

L'avenir du Réseau Nordique/Baltique

Nous espérons que des fonds supplémentaires seront disponibles pour que nous poursuivions nos activités et le travail en réseau. Pour en savoir plus sur le Réseau Nordique/Baltique et accéder aux autres ressources, consultez le site Internet du projet :

www.nordicbaltic-assistwomen.net

Malin Björk
Secrétariat du LEF

Les membres du LEF discutent de questions politiques centrales:

Cinq groupes thématiques coordonnés par les organisations membres se sont déroulés pendant l'assemblée générale 2008 du LEF à Lyon, sur les thèmes suivants : 1) **Indépendance économique des femmes ; 2) Politique européenne de sécurité, une approche non militariste ; 3) Qui a peur de la budgétisation sensible au genre ? 4) Les droits reproductifs des femmes en Europe: progrès et reculs, enfin 5) La discrimination sexiste dans les médias. Ces groupes ont permis de discuter de ces sujets en détail, d'échanger des bonnes pratiques et des stratégies en la matière.**

GRUPE THÉMATIQUE SUR L'INDÉPENDANCE ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Le groupe thématique s'est concentré sur la **question des soins aux personnes dépendantes** et les dispositions relatives à la conciliation vie privée et vie professionnelle, à savoir la nouvelle **proposition de directive sur le congé de maternité et les mesures relatives au congé parental**. Au sujet des mesures pour le congé parental, beaucoup de participantes ont souligné que peu d'hommes prennent un congé parental et/ou de paternité (quand il existe), pour des raisons économiques, de stéréotypes culturels, de modèles familiaux. En effet, le différentiel de salaire entre les femmes et les hommes implique que les hommes ont généralement des revenus plus élevés, dont la réduction aurait un impact plus lourd sur le budget familial. En outre, la durée du congé (y compris du congé de maternité) pose elle aussi problème : les femmes se heurtent souvent à des difficultés lorsqu'elles réintègrent le monde du travail et il faut y remédier. Parmi les autres **recommandations**, mentionnons :

- ⊙ La nécessité de **bonnes infrastructures de garde d'enfants**, soutenues par les autorités publiques. Le manque d'**infrastructures de soins** ou leur inadéquation pour toutes les personnes dépendantes rendent la vie des femmes qui travaillent plus difficile.
- ⊙ Le renforcement des **mesures relatives au congé parental** afin de garantir que les femmes et les hommes assument leur part de soins

aux enfants, puisque les stéréotypes culturels de genre persistent.

- ⊙ Des **modalités de travail flexibles** devraient être prévues pour les femmes et les hommes.
- ⊙ Promouvoir des manières de **mettre en valeur le travail non rémunéré des femmes** : l'expérience dans des domaines comme la prise en charge des personnes dépendantes, le travail volontaire et les responsabilités au sein d'associations peut être valorisée par un certificat de compétences reconnu, améliorant ainsi leurs atouts sur le marché du travail, en particulier pour les femmes à l'éducation et aux qualifications formelles limitées.
- ⊙ Des débats publics sont nécessaires afin d'informer l'opinion publique sur l'**économie féministe**, qui reconnaît la valeur ajoutée de la contribution des femmes à l'économie, pour voir dans cette contribution non un fardeau, mais un atout.
- ⊙ Le LEF devrait se positionner par rapport à la **crise financière** afin de mettre en évidence les possibilités nouvelles pour les femmes chefs de petites entreprises, pour un glissement des responsabilités et l'exploration de voies nouvelles afin d'améliorer la qualité de vie.

Renée Gérard

Groupe européen des femmes diplômées des universités

GRUPE THÉMATIQUE SUR LES FEMMES ET L'ANTIMILITARISME

Les **conflits, les guerres et le militarisme** ne sont pas des processus neutres en termes de genre. Ils utilisent, entretiennent et souvent promeuvent la construction idéologique du genre dans la définition de la « masculinité » et de la « féminité », et **ont un impact disproportionné sur les femmes et les enfants, en particulier les petites filles**. Avec la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF), les coordinations nationales française, irlandaise, suédoise, turque et britannique du LEF ont organisé un groupe thématique dont l'objectif principal était de redéfinir la sécurité en relation avec la **Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité**, et dans la Politique européenne de sécurité, en adoptant une approche non militariste.

rappports des groupes thématiques de l'Assemblée générale 2008



Ce groupe thématique a discuté du besoin de **redéfinir la sécurité d'un point de vue féministe** : de quoi les femmes ont-elles besoin pour se sentir vraiment en sécurité ? Le développement durable, un niveau de vie correct pour tous et toutes, l'accès aux soins de santé, le droit à l'éducation, l'égalité femmes-hommes, le respect des droits humains et des droits humains des femmes et de la diversité, sont les conditions préalables à toute paix durable et à la sécurité humaine.

Le groupe thématique fut une expérience unique dans la mesure où il faisait suite aux suggestions et aux recommandations énoncées durant le groupe thématique sur les femmes et les conflits de l'assemblée générale 2007. Il a transformé les résultats de ces discussions en propositions d'action concrètes pour le LEF pour l'année à venir, **afin que la recommandation 1325 soit appliquée de manière concrète dans les opérations de maintien de la paix, de sorte que les femmes soient vraiment impliquées et prises en compte.**

On n'insistera jamais assez sur l'importance d'inclure les femmes dans les négociations de paix, dans la mesure où elles vivent les conflits de manière différente des hommes, et où les inclure conférerait une approche plus holistique aux négociations. Les débats ont débouché sur une série de recommandations, qui se retrouvent dans la prise de position adoptée par le LEF en 2009 et intitulée : « Towards Human Security : Engendering Peace ».

Myria Vassiliadou, *Secrétariat du LEF*
Martha Jean Baker, *WILPF*

GRUPE THÉMATIQUE : QUI A PEUR DE LA BUDGÉTISATION SENSIBLE AU GENRE ?

Beaucoup d'idées fausses circulent sur la budgétisation sensible au genre – D'une part, que ce concept signifie simplement l'introduction de budgets pour les femmes, d'autre part, que c'est difficile. Si les membres et l'équipe du LEF sont très favorables à l'introduction de la budgétisation sensible au genre, il faut avouer que la confiance envers sa mise en œuvre à l'échelon national et local est mince. L'approche mécanique de certain-e-s

« expert-e-s » de la budgétisation sensible au genre ont créé une fausse impression selon laquelle la budgétisation sensible au genre requerrait une expertise en matière de finances et/ou d'économie. Or, ce dont on a le plus besoin, c'est de comprendre les questions d'égalité femmes-hommes, un savoir les dont les membres du LEF disposent largement!

Le groupe thématique sur la budgétisation sensible au genre avait donc pour but de **générer la compréhension et la confiance dans cette notion de budgétisation sensible au genre**, en particulier au niveau local, et **d'explorer avec les participantes de quelle façon le LEF pourrait le mieux promouvoir la budgétisation sensible au genre**. Nous avons planifié une session très pratique, avec des discussions de base sur les principes de budgétisation sensible au genre, puis les participantes ont travaillé sur des exemples.

L'atelier était placé sous la houlette du Dr Marsha Scott, du UK Joint Committee on Women, par ailleurs membre du Scottish Women's Budget Group. La première moitié de la session a exploré les débats théoriques et le cadre de la budgétisation sensible au genre, et fourni un format aux participantes pour partager leurs préoccupations et leur expertise. La seconde moitié était axée sur certaines situations pratiques (par exemple, une analyse basée sur le genre des services d'insertion professionnelle dans le Nord de l'Angleterre).

Recommandations et idées formulées par ce groupe thématique :

- ⊙ **Réunir des ressources** sur la budgétisation sensible au genre, qui donneraient au LEF une idée des activités de budgétisation sensible au genre au sein de l'UE ;
- ⊙ **Soutenir le renforcement de pouvoir** parmi les membres :
 - Relier des personnes en phase d'apprentissage et des membres du LEF qui sont déjà impliqués dans la budgétisation sensible au genre dans leurs pays
 - Mettre en avant des projets de budgétisation sensible au genre lors des AG
 - Promouvoir une analyse budgétaire sensible au genre des activités de loisir
 - Constituer un groupe interne d'« expertes » qui seront à la disposition du LEF pour l'organisation de séminaires, etc.



- ⊙ Mettre en valeur la budgétisation sensible au genre dans le travail du LEF et continuer à travailler en réseau avec les organisations de budgétisation sensible au genre ;
- ⊙ Promouvoir la budgétisation sensible au genre dans le budget européen.

Marsha Scott
UK Joint Committee on Women

GROUPE THÉMATIQUE SUR LES DROITS REPRODUCTIFS DES FEMMES EN EUROPE: PROGRÈS ET RECULS

Le droit à l'avortement est un droit fondamental, il est partie intégrante du droit à l'autonomie dont doivent disposer toutes les femmes. L'absence d'accès à ce droit est une discrimination, or en Europe, les femmes sont loin de toutes pouvoir bénéficier de ce droit fondamental. La réunion du groupe thématique a été l'occasion d'échanger des informations sur l'état actuel des législations et des développements nationaux concernant les droits reproductifs, ainsi qu'un espace de débat pour concevoir des actions communes.

Obstacles et avancées en Europe

Les représentantes de pays qui ont une législation interdisant ou restreignant fortement l'avortement ont pointé **les situations de blocage des gouvernements**, sous influence directe de pouvoirs religieux et conservateurs. Elles ont également mis en avant la difficulté des femmes et des groupes qui les soutiennent à imposer un véritable débat. Par ailleurs, les participantes ont constaté que, même dans les pays garantissant le droit à l'avortement, de **très grandes différences entre les femmes existent dans leur accès à l'avortement**, (géographiquement, socialement, pour les femmes handicapées, les femmes migrantes etc.) résultat de l'absence de volonté politique. Enfin, il est clair que les pays où l'interruption volontaire de grossesse n'est pas légale sont aussi ceux où les moyens contraceptifs sont chers ou très mal remboursés. Mais les participantes ont aussi partagé des témoignages positifs, et notamment le succès remporté par le mouvement des femmes au Portugal, appuyé par d'autres mouvements de la société civile et par les femmes d'Europe, y compris le LEF.

Actions

Les discussions ont débouché sur une série de recommandations pour entreprendre des actions au niveau national et européen. Il est notamment indispensable de **continuer à échanger sur les initiatives** des organisations travaillant sur ces droits, et de mener des actions de solidarité et de visibilité. Il est aussi important de **surveiller et de contrer toutes les attaques et tentatives d'affaiblir les droits sexuels et reproductifs des femmes dans les documents européens et/ou internationaux**. Le groupe thématique a également évoqué la nécessité de produire des documents sur le thème « droits à l'autonomie et droits reproductifs » et de proposer des argumentaires sur ces questions, afin de les mettre à disposition des femmes dans les différents pays. Le LEF, plus généralement, **devra développer ses activités de lobbying** pour que les droits reproductifs soient inscrits à l'agenda de l'UE, et continuer à travailler avec les réseaux actifs sur ces enjeux.

Malin Björk et Sarah Caquineau
Secrétariat du LEF



GRUPE THÉMATIQUE SUR LA DISCRIMINATION SEXISTE DANS LES MÉDIAS

La mobilisation en faveur de médias non sexistes, tant au niveau des structures que du contenu, était le principal objectif de ce groupe thématique organisé par la coordination du LEF en Turquie, la PPDM (Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres of Portugal) ainsi que la coordination bulgare du LEF.

L'atelier a largement donné l'occasion aux participantes d'échanger leurs connaissances et expériences sur la question. Toutes partagent des **inquiétudes quant à la prévalence de la discrimination sexiste dans les médias et la publicité** dans leurs pays : multiples campagnes publicitaires sexistes dans différents pays, mise en avant du corps féminin dans la couverture médiatique ou absence de femmes aux postes à responsabilité dans les médias. Le groupe a admis **l'existence de travaux de recherche importants sur la question en Europe**, et ressenti le besoin de faire un état des lieux des études existantes, tout en tirant parti de leurs expériences respectives de mobilisation en faveur de médias non sexistes. **Différents projets** un peu partout en Europe ont été présentés : le groupe de femmes de surveillance des médias MEDIZ en Turquie, un projet de contrôle des médias en Bulgarie, La Meute des Chiennes de Garde en France, le sondage sur l'audience BABE « Soyez actives, soyez émancipées » en Croatie, ou la campagne « Named and Shamed » au Danemark, sur la couverture médiatique accordée aux droits des femmes.

Le groupe thématique a formulé une série d'idées et de recommandations pour les futurs travaux du LEF :

- ⊙ Établir des **fiches d'information** sur les travaux de recherche existant sur le sexisme dans les médias et les ressources disponibles pour le combattre
- ⊙ Encourager la **mise en valeur du potentiel des membres du LEF** en fournissant des formations et des kits d'outils sur la manière de traiter avec les médias et de les contrôler
- ⊙ Organiser des **séances de mise en valeur du potentiel pour les jeunes journalistes**, afin de promouvoir des médias/voix féministes
- ⊙ Faire pression sur les **organes nationaux chargés de l'égalité pour qu'ils inscrivent le sexisme dans les médias à l'ordre du jour**, et prévoient des fonds pour conduire des travaux de recherche sur le contenu des médias, sur la situation des femmes dans le secteur, et sur le point de vue du public ; procéder à un audit de genre de la législation, des politiques, des organes réglementaires et des institutions en rapport avec les médias
- ⊙ Mettre au point des stratégies de **promotion des médias égalitaires/-féministes**
- ⊙ Faire pression sur les **écoles de journalisme** pour qu'elles incluent une sensibilisation au sexisme et aux autres « -ismes » dans leurs programmes
- ⊙ Créer un **Prix européen** de la couverture médiatique la plus « sexiste » et la plus « féministe ».

Hale Bolak Boratav
MEDIZ, Coordination du LEF en Turquie

Représenter la voix des femmes partout en Europe :

En 2008, le LEF a mis à jour la base de données de membres de ses coordinations nationales et de ses organisations membres européennes, soit un total de 2500 organisations de femmes dans toute l'Europe.

L'éventail des membres du LEF est extrêmement diversifié : organisations de lobbying, organisations de femmes dispensant des formations, syndicats, organisations d'études de genre, organisations de femmes réunies par leurs convictions religieuses ou encore organisations fournissant des services, notamment aux femmes et aux petites filles victimes de violence. Les membres du LEF représentent des femmes des zones rurales, des lesbiennes, des femmes chefs d'entreprise et indépendantes, des femmes handicapées, des femmes migrantes, roms et beaucoup d'autres encore. Cette diversité se traduit également dans les thèmes traités par les membres du LEF, allant de la paix et de la résolution des conflits à la santé et aux droits reproductifs et sexuels, en passant par la science et la technologie, la culture, la santé et bien d'autres.

Le développement de notre organisation est un processus continu, et chaque année, de nouvelles organisations rejoignent nos rangs. En 2008, l'assemblée générale du LEF a approuvé l'adhésion de deux nouvelles coordinations : la coordination polonaise, et la coordination à Chypre. En outre, nous avons accueilli la Fédération des femmes kalé, manouches, romany et sinté. Dans le présent rapport annuel, nous avons pris le parti de leur accorder une place.

1. Quelles sont les caractéristiques du mouvement des femmes/de la société civile dans votre pays et les difficultés qu'elles rencontrent ?

Susana Pavlou

Coordination du LEF à Chypre



À Chypre, la société civile n'a que peu d'influence, principalement parce que la politique est dominée par la question nationale le conflit ethnique, ce qui place les droits des femmes bien bas dans la hiérarchie des préoccupations des responsables politiques. Dans ce contexte, les femmes avaient peu de voies pour promouvoir activement leurs préoccupations. Les canaux qui existaient étaient les partis politiques et les syndicats, au sein desquels les femmes

ont commencé à s'organiser pour promouvoir une série de questions qui leur sont chères : les femmes dans la vie économique, les femmes dans la vie politique, et la violence domestique. Récemment, et en particulier depuis l'entrée de Chypre dans l'Union européenne et la disponibilité de fonds, des ONG plus spécialisées, traitant de l'égalité femmes-hommes, ont vu le jour : elles font de la recherche, du lobbying et du conseil, de la formation et d'autres activités.

Malgorzata Tarasiewicz

Lobby polonais des femmes



La situation politique en Pologne n'est pas facile pour les organisations de femmes : en effet, le gouvernement actuel n'est pas très ouvert aux questions de femmes. Des sujets comme l'avortement, par exemple, sont des questions qui nous préoccupent beaucoup. En outre, il est très difficile pour les organisations de femmes de trouver des fonds, et donc de continuer à travailler.

Rachel Francis-Ingham et Lucia Wood Presber

Fédération des femmes kalé, manouches, romany et sinté



Les défis principaux consistent à venir à bout de la double discrimination et de l'exclusion en tant que femmes et en tant que minorité. Cette discrimination se retrouve dans la sphère économique, au niveau institutionnel, privé et de l'administration publique dans tout ce qui touche à l'accès à l'éducation, à la santé et au logement. De même, la représentation des femmes roms est souvent entre les mains des représentants masculins et non roms au sein des structures privées et gouvernementales.

2. Pourquoi est-il important de s'affilier au Lobby européen des femmes, et comment voyez-vous votre future collaboration avec le LEF et avec les organisations de femmes européennes ?

Susana Pavlou

Coordination du LEF à Chypre

Les membres du Lobby des femmes à Chypre ont ressenti l'importance pour le mouvement des femmes à Chypre d'avoir son mot à dire au sein de la plus grande organisation d'associations de femmes de l'UE et, ce faisant, de s'impliquer directement avec d'autres organisations de femmes sur les sujets qui les préoccupent. En outre, l'affiliation au LEF imprime un élan nouveau à notre travail à l'échelon national. Enfin, le mouvement des femmes à Chypre peut bénéficier énormément d'un renforcement de pouvoir grâce à l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences au sein du LEF.

Malgorzata Tarasiewicz

Lobby polonais des femmes

La possibilité pour les femmes polonaises de s'engager dans des actions communes avec leurs homologues européennes offre des possibilités nouvelles, des idées et un soutien nécessaires pour venir à bout de la difficile situation dans ce pays. Les organisations membres du Lobby européen des femmes participent déjà à quelques projets aux côtés d'autres organisations, par exemple des pro-

jets sur la budgétisation sensible au genre. Le Lobby polonais des femmes attend avec impatience de pouvoir participer à des actions communes pour défendre avec force les droits des femmes auprès des instances européennes.

Rachel Francis-Ingham et Lucia Wood Presber

Fédération des femmes kalé, manouches, romany et sinté

Notre affiliation au LEF ne peut être sous-estimée : nous poursuivons les mêmes buts. À l'heure actuelle, les femmes roms ont l'un des taux de chômage les plus élevés partout en Europe, et souvent, elles dissimulent leur origine ethnique pour avoir du travail. Il est donc essentiel de promouvoir leur inclusion socio-économique tout en éradiquant des préjugés, des stéréotypes et une discrimination séculaires.

3. Quels sont pour vous les principaux obstacles à l'égalité femmes-hommes actuellement ?

Susana Pavlou

Coordination du LEF à Chypre

L'actuel recul au niveau des droits sexuels et reproductifs représente un sérieux défi pour l'Europe, de même que les lacunes au niveau d'un cadre législatif européen en matière de violence envers les femmes.

Malgorzata Tarasiewicz

Lobby polonais des femmes

Les obstacles sont vraiment nombreux et il est difficile de les énumérer tous dans un espace aussi restreint : violence domestique, problèmes liés à la santé reproductive (illégalité de l'avortement dans certains pays), traite des femmes, situation très dure des femmes immigrées, trop peu de femmes dans les structures décisionnelles... la plupart de ces problèmes sont récemment devenus plus aigus en raison de la crise financière

Rachel Francis-Ingham et Lucia Wood Presber

Fédération des femmes kalé, manouches, romany et sinté

De notre point de vue, la principale difficulté réside dans l'appartenance à une minorité ainsi qu'au fait d'être femme. Souvent, les femmes roms se heur-

tent à un plafond de verre, et leur présence est seulement « tolérée ». En tant que femmes et que membres d'une minorité, les femmes roms sont rarement prises en compte lorsqu'il s'agit d'avancement. L'un de principaux défis de l'égalité femmes-hommes en général est de garantir l'indépendance économique des femmes, ce qui est important pour toutes les femmes.

4. Qu'attendez-vous de l'Union européenne par rapport à ces défis ?

Susana Pavlou

Coordination du LEF à Chypre

Nous pensons qu'il est d'une importance vitale d'avoir un cadre législatif européen en matière de violence envers les femmes, ainsi qu'une référence spéciale aux droits reproductifs et sexuels dans les directives européennes sur l'égalité femmes-hommes.

Malgorzata Tarasiewicz

Lobby polonais des femmes

L'UE peut aider à améliorer la situation grâce à une législation adéquate, en contrôlant la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans l'attribution de fonds européens, en déployant davantage d'efforts pour établir un Institut européen du genre, et en vérifiant plus attentivement le respect des directives existantes concernant les femmes par ses États membres.

Rachel Francis-Ingham et Lucia Wood Presber

Fédération des femmes kalé, manouches, romany et sinté

La Fédération attend une approche plus proactive de la part de l'UE, qui devrait mettre en place des programmes de promotion de l'égalité femmes-hommes, éliminer la discrimination et en particulier la discrimination multiple, afin d'inclure les femmes dans la prise de décision et de promouvoir l'indépendance économique des femmes.

**2500 ORGANISATIONS
DE FEMMES EN EUROPE**

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LEF

Réunion une fois par an
Déléguées des organisations membres européennes
et nationales

ELIT TOUS LES 2 ANS

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU LEF**

30 représentantes des coordinations
nationales
10 représentantes d'organisations
européennes

ELIT TOUS LES 2 ANS

**COMITÉ EXÉCUTIF
DU LEF**

Présidente,
2 Vice-présidentes,
3 Membres, Trésorière

**SECRETARIAT
DU LEF**

Secrétaire Générale
Equipe
(Bruxelles)

**CENTRE
D'ACTION POUR
UNE POLITIQUE
CONTRE LA VIOLENCE
ENVERS
LES FEMMES**

**OBSERVATOIRE
EUROPÉEN SUR
LA VIOLENCE
ENVERS
LES FEMMES
42 EXPERTES**

Les organisations membres du LEF en Europe

Comité exécutif du LEF

(mandat: octobre 2008 – juin 2010)

Présidente: Brigitte Triems

Vice Présidente: Martine Lévy

Vice Présidente: Thérèse Murphy

Membre: Iliana Balabanova Stoycheva

Membre: Eva Fager

Membre: Karen Serres

Trésorière: Elizabeth Law

Conseil d'administration du LEF

(mandat : octobre 2008 – juin 2010)

Conseil d'administration : 30 membres représentant les coordinations nationales

Allemagne: Brigitte Triems

Autriche: Marlene Parenzan

Belgique: Ria Luyten

Bulgarie: Iliana Balabanova Stoycheva

Chypre: Susana Pavlou

Croatie: Radojka Boric

Danemark: Vicki Terkildsen

Espagne: Marta Ortiz

Estonie: Riina Kütt

Finlande: Tanja Auvinen

France: Martine Lévy

Grèce: Chrysiis Sfandou Kiminou

Hongrie: Katalin Kelemene Kevehazi

Irlande: Thérèse Murphy

Italie: Alba Dini Martino

Lettonie: à confirmer

Lituanie: Jurgita Peciurienne

Luxembourg: Marie-Paule Graul-Platz

Malte: Anna Borg

Pays-Bas: Nicolien Brzesowsky

Pologne: Malgorzata Tarasiewicz

Portugal: Marta Costa

République Tchèque: Alexandra Jachanova Dolezelova

Ex-République yougoslave de Macédoine: Daniela Dimitrievska

Roumanie: Dina Loghin

Royaume-Uni: Elizabeth Law

Slovaquie: Olga Pietruchova

Slovénie: Mojca Kleva

Suède: Eva Fager

Turquie: Selma Acuner



Conseil d'administration : 10 membres représentant les organisations européennes ou internationales

Association internationale des femmes médecins: Waltraud Doris Diekhaus

Business & Professional Women Europe: Rachel Cado

Centre Européen du Conseil International des Femmes: Grace Wedekind

Confédération Européenne des Syndicats Indépendants: Kirsten Lühmann

Confédération Européenne des Syndicats: Maria Eugenia Barna

Copa- European farmers: Karen Serres

Forum Européen des personnes Handicapées: Gunta Anca

Groupe européen des femmes diplômées des universités: Marie José Jonczy

Soroptimist International Europe: Berendina Rabe

Women's International League for Peace and Freedom: Martha Jean Baker

Organisations membres du LEF

Coordinations nationales du LEF

Allemagne: Deutscher Frauenrat

Autriche: Österreichischer Frauenring

Belgique: Coordination belge du LEF:

- Conseil des Femmes Francophones de Belgique

- Nederlandstalige Vrouwenraad

- Comité de Liaison des Femmes

Bulgarie: Координация на Европейското женско лоби в България

Chypre: Κυπριακ Λ π Γυναϊκών

Croatie: Ženska mreža Hrvatske

Danemark: Kvinderaadet

Espagne: Coordinadora Española para el Lobby Europeo de Mujeres - CELEM

Estonie: Eesti Naisteühenduste Ümarlaud

Finlande: NYTKIS - Naisjärjestöt Yhteistyössä - Kvinnoorganisationer i Samarbete

France: CLEF - Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes

Grèce: Ελληνική Αντιπροσωπεία του Ευρωπαϊκού Λ π Γυναϊκών

Hongrie: Magyar Női Erdekérnyesítő Szövetség - MaNESZ

Irlande: The National Women's Council of Ireland - NWC

Italie: Coordinamento Italiano della Lobby Europea delle Donne

Lettonie: Latvijas Sieviesu Organizaciju Sadarbības tikls

Lituanie: Lietuvos moterų lobistinė organizacija

Luxembourg: Coordination Luxembourgeoise du LEF

- Conseil National des Femmes du Luxembourg

- Fédération Nationale des Femmes Luxembourgeoises

- Mouvement européen, section femmes

Malte: Malta Confederation of Women's Organisations - MCWO

Il-Konfederazzjoni Maltija ta' I-Ghaqdiet tan-Nisa

Pays-Bas: Nederlandse Coördinatie EWL - NCEWL

Pologne: Polskie Lobby Kobiet

Portugal: Plataforma Portuguesa para os Direitos das Mulheres - PPDM

République Tchèque: Česká ženská lobby

Ex-République yougoslave de Macédoine: Македонско женско лоби

Roumanie: Romanian Women's Lobby

Royaume-Uni: UK Joint Committee on Women:

- Engender, Scotland

- National Alliance of Women's Organisations - NAWO

- Northern Ireland Women's European Platform - NIWEP

- Wales Women's National Coalition - WWNC

Slovaquie: Ženská Loby Slovenska

Slovénie: Ženski lobi Slovenije

Suède: Sveriges Kvinnolobby

Turquie: Avrupa Kadın Lobisi Türkiye Koordinasyonu

Organisations européennes et internationales membres du LEF

Alliance Internationale des Femmes (IAW)

Association internationale des femmes médecins

Business & Professional Women Europe (BPW Europe)

Centre Européen du Conseil International des Femmes (CECIF)

Commission féminine du Mouvement européen international
 Copa - European farmers
 Confédération européenne des syndicats (CES)
 Confédération européenne des syndicats indépendants - CESI
 Conseil Européen des Fédérations WIZO
 Conseil International des Femmes Juives (ICJW)
 European Network of Women Entrepreneurs
 FEMVISION - FIDEM
 European YWCAs
 Fédération Européenne des Femmes Actives au Foyer (FEFAF)
 Fédération Internationale des Femmes des Carrières Juridiques (FIFCJ)
 Fédération des femmes kalé, manouches, romany et sinté
 Forum européen des personnes handicapées (FEPH)
 Groupe Européen des Femmes Diplômées des Universités (UWE)
 Ligue Internationale des Femmes pour la Paix et la Liberté (WILPF)
 Soroptimist International Europe

Organisations membres associées du LEF

Le LEF compte **40 organisations membres associées** dans les pays suivants: Allemagne, Andorre, Belgique, Danemark, Espagne, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Ukraine.

Secrétariat du LEF 2008

Secrétaire générale: Myria Vassiliadou

Équipe: Amandine Bach (à partir de mars 2008), Malin Björk, Maria Collins, Colette De Troy, Cécile Gréboval, Lisa Kerker (janvier-octobre 2008), Cathy Lespiaucq (comptable, à partir de juin 2008), Marie-Anne Leunis, Virginie Niyonzima, Mary Ann Struthers, Gabrielle Tzèlèpis (comptable, jusqu'à mai 2008).

Stagiaires au secrétariat du LEF en 2008: Núria Francolí Sanglas, Anna Elomäki.



Informations financières

BILAN (euros)

Actif	2008	2007	Passif	2008	2007
Actifs immobilisés	8 458	13 981	Capitaux propres		
Créances			Réserves	23 910	23 910
Créances commerciales	64 581	18 995	Résultat reporté	-109 116	-109 116
Commission Européenne	148 416	160 000	Dettes à un an au plus		
Autres créances	104 920		Crédit bancaire	250 000	
Valeurs disponibles	126 192	210 072	Fournisseurs	46 540	25 201
Comptes de régularisation	39 050	19 872	Dettes fiscales et salariales	112 387	74 891
			Subsides à reporter	156 689	408 034
			Comptes de régularisation	6 046	
	491 617	422 920		486 456	422 920

COMPTE DE RESULTATS (euros)

Charges	2008	2007	Produits	2008	2007
Services et biens divers			Commission Européenne	825 600	800 000
Administration	365 437	481 224	not engaged	-16 704	
Réunions	367 547	333 518	Projets divers		
Rémunérations, charges sociales	599 827	520 161	Nordic Baltic Trafficking	329 239	357 331
Amortissements	8 554	12 145	Sigrîd Rausing Trust	59 172	50 199
Charges d'exploitation		163	Barrow Cadbury	48 149	
Charges financières	14 125	14 651	not engaged	-6 689	
Charges exceptionnelles	22 539	32 503	EPIM	150 000	25 000
Affectation du résultat	5 161	-25 379	not engaged	-150 000	
	1 383 190	1 368 986	Cotisations de membres	49 906	49 327
			Autres produits	86 065	65 255
			Produits financiers	3 058	10 440
			Produits exceptionnels	5 394	11 434
				1 383 190	1 368 986

Remerciements

Contributions au Rapport Annuel 2008 du LEF

Présidente: Brigitte Triems

Secrétaire générale: Myria Vassiliadou

Editrice: Cécile Gréboval

Assistante d'édition: Sandrine Billaroch

Contributions: Amandine Bach, Martha Jean Baker, Malin Björk, Hale Bolak Boratav, Sarah Caquineau, Mary Collins, Colette De Troy, Rachel Francis-Ingham, Renée Gérard, Cécile Gréboval, Susana Pavlou, Marsha Scott, Malgorzata Tarasiewicz, Myria Vassiliadou, Lucia Wood Presber

Traduction: Marion Diagre

Graphisme: Héloïse Pondeville

Lobby européen des femmes



18, rue Hydraulique

B-1210 Bruxelles

Tél: +32 2 217 90 20

Fax : +32 2 219 84 51

ewl@womenlobby.org

www.womenlobby.org



La présente publication bénéficie du soutien du programme communautaire pour l'emploi et la solidarité sociale Progress (2007-2013). Ce programme est géré par la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'égalité des chances de la Commission européenne. Il a été établi pour appuyer financièrement la poursuite des objectifs de l'Union européenne dans les domaines de l'emploi et des affaires sociales, tels qu'ils sont énoncés dans l'agenda social, et contribuer ainsi à la réalisation des objectifs de la stratégie de Lisbonne dans ces domaines. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : <http://ec.europa.eu/progress>

Le contenu de la présente publication relève de la seule responsabilité du LEF. La Commission européenne ne peut en aucun cas être tenue pour responsable de l'utilisation éventuelle des informations contenues dans le présent rapport.

THE SIGRID RAUSING TRUST





www.womenlobby.org